

Séance du Conseil Général du lundi 28 juin 2010

Présidence : Philippe Rossier

Ordre du jour No 2010/2

1. Appel et assermentation des nouveaux candidats au Conseil Général
2. Procès-verbal de la séance du 7 juin 2010
3. Préavis municipal No 2010/6 – Fusion des dix Communes de Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux, Les Tavernes, Les Thioleyres et Vuibroye
4. Elections statutaires
5. Propositions individuelles et divers.

M. Philippe Rossier, Président du Conseil Général, ouvre cette séance historique à 20h.15, simultanément avec les 9 autres communes appelées à se prononcer ce soir sur la fusion. Il souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillères, ainsi qu'à la Municipalité et à M. le Syndic Gérald Wist.

1. Appel Le président fait tout de suite procéder à l'appel. 21 membres sont présents sur les 30 que totalise le Conseil Général, et **la séance est ainsi déclarée ouverte.**

2. Procès-verbal de la dernière séance du 7 juin 2010

Les délais, suite à la dernière séance, n'ont pas permis de joindre le procès-verbal à l'envoi des convocations. Disponible sur le site www.chatillens.ch, il est également distribué ce soir. L'assemblée fait la demande que lecture en soit faite par la secrétaire. Il est ensuite **approuvé à l'unanimité**, aucune remarque n'étant formulée.

3. Préavis municipal No 2010/6 – Fusion des dix Communes de Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux, Les Tavernes, Les Thioleyres et Vuibroye

D'emblée, la parole est donnée à M. Cédric Van de Maele, rapporteur de la Commission de Fusion. La Commission est formée également de M. Jean-Claude Grandchamp, président, Mme Arlette Santschi, MM. Patrice Wuillemain et Dominique Ducros, ainsi que Mmes Christelle Dutoit, Nathalie Oppliger, excusée et absente, et M. Bertrand Mayor, excusé. Elle a été reçue par les Municipaux Mme Martine Grandchamp et MM. Pierre-André Massard, Jean-Jacques Piretti et de M. le Syndic Gérald Wist. La Commission, après avoir entendu M. Wist retracer l'historique du projet a pris bonne note des différents

considéranants qui justifient une telle fusion. La Commission a ensuite débattu des avantages et inconvénients et a conclu que les conséquences positives compensent largement les aspects négatifs, ou perçus comme négatifs. Entre autres arguments, la commission a retenu l'optimisation du fonctionnement administratif, les économies conséquentes, l'encouragement financier cantonal et un taux d'imposition proposé à 73 %. La Commission, considère que cette fusion est l'aboutissement logique de différents projets de collaboration intercommunales dans lesquelles notre commune est déjà impliquée. Enfin, elle relève également que la fusion apporterait une solution à la difficulté de mobiliser les habitants pour assumer des mandats et responsabilités politiques. Aussi, la commission recommande à l'assemblée d'accepter la convention de fusion telle que présentée.

La parole est donnée à M. le Syndic, Gérald Wist. Il rappelle que nous vivons une journée historique et que, quel que soit le résultat du vote, il aura des conséquences importantes sur l'avenir de notre village.

Le mot-clé pour le futur est « région d'Oron » et non « Châtillens ». Ceci est particulièrement vrai pour une politique cohérente dans les différentes matières telles que : Transport (Park & Ride à Palézieux), Tourisme, Déchets, Sport, Développement (1500 hab. supplémentaires à Palézieux), nouveaux commerces à Oron), Aménagement du territoire, etc. Dans ces nombreuses associations chaque commune est actuellement impliquée mais les représentants sont souvent absents. M. Wist fait un rapide état des lieux des différents dicastères

- *Administration*

Une masse considérable de travail est répétée en dix endroits et une spécialisation est nécessaire dans plusieurs domaines.

Notre commune collabore déjà avec Oron-la-Ville. Le personnel sera repris aux mêmes conditions par la nouvelle Commune. Il n'y aura plus de guichet à Châtillens, mais à Oron près de la poste.

- *Finances*

Nous partageons déjà la même boursière avec Maraçon, et auparavant avec Palézieux et les Tavernes.

- *Employé communal*

Actuellement nous avons un employé dédié et pas de remplacement en cas de vacances, maladie ou accident.

- *Service des Eaux*

Nous avons déjà fusionné avec le SIDEHB.

- *Epuration*

Nous collaborons déjà avec la VOG, grande association intercommunale et intercantonale. Il reste encore quelques tronçons à réaliser.

- *Bâtiment communaux*

Notre commune possède un abri PC, une école, une villa communale. Ces bâtiments subsisteront de toute manière. Quelques économies seront à réaliser avec une conciergerie professionnelle.

- *Service du Feu – Protection civile*

L'organisation de changera pas. Le Service du Feu est regroupé entre 4 communes, la protection civile au niveau du district.

- *Forêts*

Un groupement forestier est déjà constitué. Châtillens n'y participe que pour la partie administrative et reste indépendante pour la gestion. La traditionnelle mise de bois pourrait subsister malgré la fusion si elle est soutenue.

- *Instruction publique*

Nous sommes déjà regroupés entre les dix communes de la fusion, Maracon et Essertes en plus. Aucun changement n'est prévu.

- *Police*

La fonction policière est déléguée à la police cantonale, ce qui ne changera pas. Le règlement de Police choisi par la nouvelle commune est celui de Palézieux, qui est le même que le nôtre.

- *Patrouilleurs*

Seront maintenus, pas de changement.

- *Services sociaux*

Sont déjà regroupés dans des organisations comprenant tout le district, voire plus.

- *Routes*

Un service mieux équipé et plus compétent en cas de fusion. Perte d'un peu de proximité quant aux décisions mais largement compensé par des rabais de quantité importants.

- *Cimetière*

Seront maintenus, pas de changement prévu, avec le choix laissé à chacun de son lieu de repos.

- *Eclairage public*

Un plan directeur pour le renouvellement a été commandé et sera repris par la nouvelle Commune.

- *Déchets carnés*

Encore une association intercommunale à large échelle qui ne changera pas. Par ailleurs, M. le Syndic évoque encore tout ce que nous n'avons pas actuellement, à savoir une grande salle, un refuge, un local de voirie adéquat, etc.

Il constate que « *la fusion n'est qu'une Evolution et non une Révolution* ».

M. le Syndic poursuit en posant la question « Que se passera-t-il si nous refusons la fusion ce soir ? » Sa réponse est que pour Châtillens tout s'arrêtera. Les communes qui accepteront continueront le processus et la nouvelle Commune d'Oron se constituera.

Mais nos relations seront différentes étant donné que nous serons « *un nain face à un géant, au lieu d'être un nain face à un groupe de nains !* » Et les autorités en place n'y resteront pas éternellement, avec la difficulté pour les remplacer que l'on connaît.

Les charges cantonales remises aux communes ne cessent d'augmenter. Les fusions sont avantagées au niveau péréquatif. Les fusions se multiplient actuellement (5 ont été décidées le 13 juin) et l'effet de la péréquation sera défavorable aux petites communes. M. Le Syndic propose de « prendre le train pendant qu'il est là » !

Pour compenser les inconvénients :

- *Proximité des services (guichets)*

Une ouverture plus étendue a été prévue ainsi qu'une ouverture en soirée.
Un service à domicile sera proposé aux personnes qui en feront la demande.

- *Proximité des élus*

Pour les services et les besoins techniques, le personnel sera présent durant les heures de bureau et leur disponibilité sera plus importante que celle des élus salariés.

M. le Syndic s'engage personnellement à créer une association des intérêts de Châtillens, où chaque habitant de la commune pourra participer, et sera le lien entre les élus (conseillers communaux et Municipalité) et la population. Elle permettra également de motiver et proposer des candidats lors d'élections communales.

- *Perte d'autonomie*

La solution d'une association d'intérêts permettra d'en limiter les effets.
D'autre part, une autonomie financière n'est pas toujours à notre avantage.

« Ce qui était vrai il y a 10 ans ne l'est plus aujourd'hui et les choses évoluent rapidement. Une Municipalité se doit d'anticiper, de prévoir l'avenir, avant de se faire dépasser par la réalité. » C'est pourquoi M. le Syndic demande aux conseillers et conseillères présents de voter oui ce soir.

A une proposition de Mme Rose-Marie Rossier dans son récent article paru dans « Le Courrier » à propos d'une meilleure rémunération des municipaux actuels, M. le Syndic répond qu'un candidat motivé uniquement par l'argent n'en serait sans doute pas un bon municipal.

Le président du conseil, M. Philippe Rossier, ouvre le débat et suivent quelques questions telles que :

- la crainte de la suppression de la Gare de Châtillens est évoquée par Mme Rose-Marie Rossier.

Ceci est du ressort des CFF et la crainte semble injustifiée en raison de l'augmentation des passagers et du développement du Réseau Express Vaudois dès 2018, ainsi que des possibilités de parking près de la Gare qui pourraient être étendues.

- M. Ducros précise que cette votation de ce soir ouvrira la porte aux votations populaires du 28 novembre prochain et que c'est au peuple de prendre une décision.
- M. Wuillemin propose que les personnes qui voteront Non ce soir s'engagent pour les élections statutaires au point suivant de l'ordre du jour !
- Mme Rossier signale que l'on ne peut forcer personne et que cette remarque ne doit pas influencer le vote.

- M. Jean-Paul Gilliard propose que le vote se fasse à bulletin secret, ce qui est accepté à la majorité.

M. le Président Philippe Rossier fait ensuite passer au vote à bulletin secret.

Scrutateurs : M. Bertrand Mayor et Mme Béatrice Coquoz

Bulletins délivrés : 21

Bulletins rentrés : 21

Vu le préavis de la Municipalité No 2010/06 du 8 juin 2010, ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet ; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

L'assemblée décide à la majorité par 19 oui, 1 non, 1 blanc
d'accepter la convention de fusion entre les dix communes de Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux, Les Tavernes, Les Thioleyres et Vuibroye telle qu'elle a été remise en annexe au dit préavis.

Selon les instructions reçues, le résultat est immédiatement communiqué pour être consolidé au Secrétariat communal d'Oron-la-Ville.

4. Elections statutaires

Election du Président :

M. Philippe Rossier cède sa place momentanément au Vice-président, M. Patrice Wuillemin, afin de présider l'élection du Président du Conseil pour la nouvelle année législative. Aucune autre personne ne se présente et M. Philippe Rossier, seul candidat, accepte de renouveler son mandat.

Le vote a lieu au bulletin secret.

Bulletins distribués	21
Bulletins rentrés	21
Bulletins blancs	1
Bulletins valables	20
Nombre de voix pour Mme Rose-Marie Rossier	1
Nombre de voix pour M. Philippe Rossier	19

Celui-ci est chaleureusement applaudi et il remercie l'assemblée de lui renouveler sa confiance.

Election du Vice-président :

M. Patrice Wuillemin, Vice-président en place précise qu'il se représente volontiers mais envisage un prochain déménagement dans l'année en cours. Son mandat devra donc d'arrêter à ce moment-là. Aucun autre candidat ne se présente.

Est réélu à l'unanimité : M. Patrice Wuillemin.

Scrutateurs :

Sont nommés scrutateurs : M. Bertrand Mayor
M. Jean-Claude Grandchamp
Suppléants : M. Cédric Van de Maele
M. Pascal Corno

Commission de Gestion et des Finances :

Président : Mme Rose-Marie Moullet
Membres : M. Bertrand Mayor
M. Patrice Wuillemin
Suppléants : Mme Christelle Dutoit
M. Dominique Ducros

Commission en matière d'impôts, taxes et informatique :

Président : M. Léonard Stooss
Membres : Mme Véronique Coquoz et M. Xavier Gerber
Suppléant : M. Cédric Van de Maele

Délégué à l'Association intercommunale du four d'incinération des produits carnés : : M. Jean-Claude Grandchamp

Délégué suppléant pour le VOG : M. Alain Christinat

Toutes ces personnes sont chaleureusement remerciées, ainsi que ceux et celles sortant de ces différents fonctions ou qui acceptent de se réengager.

5. Propositions individuelles et divers

Les dernières communications de M. le Syndic :

- La route d'Auboranges sera réouverte dès le 9 juillet.
- Les travaux de réfection des routes communales débiteront dans la prochaine quinzaine, la couche finale sera posée après un délai de stabilisation d'un mois environ.
- Le tout récent courrier de Swisscom concernant une meilleure offre de couverture aux abonnés en périphérie sera étudié en Municipalité.

Parviennent enfin des nouvelles des autres communes :

l'ensemble des communes concernées a accepté la fusion.

(voir sous www.chatillens.ch).

Le président, M. Philippe Rossier clôt la séance à 22h. et les conseillers poursuivent les discussions autour d'un verre offert par la Municipalité, à l'extérieur de l'abri PC, profitant d'une belle soirée estivale.

Le président :

Philippe Rossier

La secrétaire :

Cornélia Ducros

Approuvé le 30 juin 2010